

# Conduite à tenir en cas de découverte fortuite de COVID-19

Par l'EOH, Médecine du Travail, médecin hospitalier désigné COVID-contact, avec appui du CPIas, et de l'ARS

## Patient hospitalisé avec PCR+ SARS-CoV-2 ou COVID-19 TDM+

### Définition du cas

Cas confirmé : personne pour laquelle a été obtenu un résultat positif par RT-PCR pour la recherche de SARS-CoV-2.

Cas probable : personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë et des signes visibles en tomodensitométrie thoracique évocateurs de COVID-19 (définition restrictive dans le cas du COVID-tracing)

Cas groupés/cluster : À partir de 2 personnes dont une au moins est un cas confirmé ou cas probable

### Recherche des contacts à risque

Dans les **48h précédent** le début des symptômes du cas index symptomatique et jusqu'à la mise en place des mesures

Dans les **7 jours précédant** la date du prélèvement avec PCR+ si cas asymptomatique

#### Patients et visiteurs

Ex: voisins de chambre, de salle de rééducation, de salle de restauration,...

#### Personnels

Personnels soignants sans oublier, les brancardiers, les manipulateurs radio, les techniciens de laboratoire, les agents administratifs du bureau des entrées, ainsi que les représentants des cultes ou les prestataires de services internes à l'établissement (bionettoyage, cafétéria, boutiques, ...)

#### Absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact

- Hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ;
- Masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas OU la personne contact ;

#### Expositions

- Partage des mêmes locaux que le cas confirmé ;
  - Patients et visiteurs: unités d'hospitalisation ou d'hébergement, salles de consultations et d'attente, lieux publics (salle des familles, cafétéria, salle de télévision, boutiques...)
  - Personnels: service, salle de détente, vestiaires, self, cafétéria, zone fumeur,...
- Contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas, salle d'attente,...); Actes d'hygiène ou de soins (reçus ou prodigués); Partage d'un espace confiné (bureau ou salle de réunion, salle d'attente, transport sanitaire,...); Face à face, à moins de 2 mètres et pendant au moins 15 minutes ou à l'occasion d'épisode de toux ou d'éternuement.

### Renseignement de la base Contact-COVID

- Recensement de cas/personnes-contacts à risque et d'un éventuel besoin d'appui pour un hébergement est effectué dans la base « Contact COVID » sur le téléservice ameli-Pro.
- Les données collectées sont directement enregistrées dans la plateforme par les médecins hospitaliers
- L'ensemble des établissements hospitaliers ont accès à la plateforme: contacter la CPAM pour obtenir les codes de connexion

### Dépistage des contacts à risque

